

**CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**  
**RELATIVE À UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**  
**ORGANISÉE PARTIELLEMENT<sup>1</sup> EN E-LEARNING**  
**(BLENDED LEARNING)**



(Institut Provincial des Arts et Métiers du Centre – La Louvière)

**En blended learning,**

- certaines activités sont organisées à distance (e-learning) et, dans ce cas, quelques séances en présentiel sont **obligatoires**, les autres étant **facultatives**.
- certaines activités sont organisées en classe de manière traditionnelle et le taux minimum de **présence au cours** est alors de 60% (supérieur) ou 80% (secondaire).

Dès la demande d'inscription, l'étudiant est informé de la répartition des unités d'enseignement et des cours **en enseignement à distance (e-learning) et en enseignement traditionnel**. Cette organisation peut évoluer en cours de cursus.

**Pour ce qui concerne les activités organisées à distance :**

 l'établissement et l'enseignant-tuteur, ensemble, s'engagent à :

**A. INFORMER AU PLUS TÔT L'ÉTUDIANT**

- ☞ de l'horaire des **séances en présentiel obligatoire**
- ☞ du **temps approximatif de travail hebdomadaire**, sachant que ce temps varie fortement d'un étudiant à l'autre et en fonction des collaborations au sein du groupe
- ☞ de l'horaire et des modalités des **contacts synchrones** avec l'enseignant-tuteur
- ☞ des **conditions de réussite**, y compris les activités et les échéances obligatoires
- ☞ du **matériel technique minimum requis**
- ☞ du **matériel technique disponible** et des conditions de son utilisation
- ☞ des coordonnées des **personnes-ressources** telles que l'enseignant-tuteur ou le conseiller technique

**B. PROPOSER À CHAQUE ÉTUDIANT EN E-LEARNING**

- ☞ un **accompagnement** pédagogique
- ☞ un **matériel technique** fixe suffisant pouvant être utilisé occasionnellement en cas de défaillance du matériel personnel (une contribution peut être demandée pour des photocopies)
- ☞ un **lieu d'étude** adapté
- ☞ une **assistance** dans la manipulation technique des supports requis par le cours
- ☞ des **réponses** dans un délai raisonnable (environ 48 heures, jours ouvrables)

---

<sup>1</sup> Une autre chartre concerne plus précisément les unités d'enseignement organisées totalement en e-learning

## L'étudiant s'engage à :

### **A. RESPECTER SES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRÉSENCE TELLES QUE PRÉVUES AU R.O.I., SOUS PEINE DE SE VOIR RADIER DE LA FORMATION**

Pour rappel :

- ☞ pour les cours ou parties de cours organisés selon les **modalités traditionnelles**, c'est-à-dire hors e-learning, les règles d'assiduité du ROI, sauf absences dûment justifiées, sont :
  - enseignement secondaire : minimum **80%** de présences,
  - enseignement supérieur : minimum **60%** de présences ;
- ☞ pour les séances en **présentiel obligatoires**, qu'elles soient définies au départ ou convenues par la suite en concertation avec l'étudiant, les règles d'assiduité du ROI, sauf absences dûment justifiées, sont : **100%** ;
- ☞ pour les séances en présentiel supplémentaires et non obligatoires, les règles d'assiduité sont de **0%**. Les présences y sont néanmoins relevées ;
- ☞ la présence aux **épreuves** comptant pour la certification est toujours **obligatoire**.

### **B. RESPECTER LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET PARTICIPER ACTIVEMENT AUX TÂCHES PRÉVUES À DISTANCE COMME EN PRÉSENTIEL OBLIGATOIRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LA PROGRESSION DANS LE COURS AINSI QUE LA RÉUSSITE PEUVENT ÊTRE EMPÊCHÉES**

En particulier, selon les **consignes** et dans les délais fixés par l'**échancier**,

- ☞ effectuer les activités d'apprentissage et d'évaluation,
- ☞ contribuer aux tâches collaboratives,
- ☞ remettre les devoirs.

Si l'étudiant rencontre des difficultés, il en informe au plus tôt l'enseignant-tuteur

### **C. SE MUNIR DU MATÉRIEL TECHNIQUE REQUIS**

- ☞ Se procurer le matériel technique requis pour l'apprentissage en e-learning
- ☞ Utiliser le matériel disponible au sein de l'établissement selon les modalités fixées

### **D. CONTRIBUER AU BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION ET, EN PARTICULIER :**

- ☞ appliquer les règles de **courtoisie** lors des échanges avec les partenaires (étudiants et personnel)
- ☞ respecter la **logique de progression** du cours et les consignes de travail
- ☞ formuler clairement ses demandes et ses difficultés
- ☞ collaborer aux **activités d'orientation** proposées avant l'inscription (test, entretien, information)
- ☞ contribuer aux **activités d'évaluation du dispositif** de formation (sondage, entretien)

L'étudiant est informé formellement que toutes ses activités en ligne sont visibles pour les responsables du cours.

Etudiant / Enseignant-tuteur

Cachet de l'établissement

Lu et approuvé le .....

Nom, prénom .....

Signature